

PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du 19 juin 2020

COMMUNE DE MOISSANNES

En présence de

Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur NARD Sylvain, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur LASSENE Jérôme, Monsieur ESPINASSE Jérôme, Madame PIARROUX Audrey, Madame DESAGE Angélique, Madame PERPILLOU Angélique et Monsieur BARRAUD Jean-Luc.

Absents

Secrétaire de séance

Madame BARRAUD Samantha

Approbation du procès-verbal

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec 11 Pour.

Ordre du jour

Finances :

- Approbation du procès-verbal du 28 mai,
- Approbation des comptes administratif et gestion 2019,
- Vote des taux,
- Subvention aux associations,
- Demande de subvention.

Questions diverses

Heure de clôture

Conseil municipal clôturer à 23 h 10

1- Approbation des comptes administratif et de gestion 2019

Les comptes administratifs sont votés par le conseil municipal et approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés. Le maire n'a pas pris part au vote.

1°) Vote du compte administratif M14 de l'exercice 2019

a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 524 671,93 €

Recettes réalisées : 595 575,38 €

Excédent reporté de l'exercice 2018 : 99 706,67 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 170 610,12 €

b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 77 295,90 €

Recettes réalisées : 128 274,34 €

Déficit reporté de l'exercice 2018 : 18 159,33 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 32 819,11 €

2°) Vote du compte administratif Eau de l'exercice 2019

a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 52 941,88 €

Recettes réalisées : 68 754,54 €

Aucun report de l'exercice 2018 : 0,00 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 15 812,66 €

b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 65,18 €

Recettes réalisées : 37 901,99 €

Excédent reporté de l'exercice 2018 : 67 008,91 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 104 845,72 €

3°) Vote du compte administratif Lotissement Le Clos de la Reine de l'exercice 2019

a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 558,59 €

Recettes réalisées : 82 854,13 €

Déficit reporté de l'exercice 2018 : 96 536,33 €

Soit un résultat d'exercice déficitaire de 14 240,79 €

b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 90 263,19 €

Recettes réalisées : 0,00 €

Déficit reporté de l'exercice 2018 : 41 536,49 €

Soit un résultat d'exercice déficitaire de 131 799,68 €

2- Vote des taux des taxes

J.L BREGAINT, expose les trois simulations pour le calcul des taux :

- ✓ Sans augmentation : produit fiscal attendu 117 287 €
- ✓ Augmentation 1% : produit fiscal attendu 118 472 €
- ✓ Augmentation 1,5% : produit fiscal attendu 119 032 €

Le conseil municipal décide avec 10 Pour et 1 Contre d'augmenter les taux de 1% pour l'année 2020.

Les taux pour 2020 seront donc les suivants :

- Taux de la taxe foncière (bâti) : 12,94 %
- Taux de la taxe foncière (non bâti) : 65,84 %

3- Subvention aux associations

J-L BREGAINT, présente les différentes subventions de fonctionnement attribuées en 2019. Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2020 comme suit :

➤ Fédération des déportés de la Haute-Vienne	35,00 €
➤ ACCA Moissannes	355,00 €
➤ Comice agricole et journée de la viande	180,00 €
➤ Secours populaire de Limoges	30,00 €
➤ FNATH Saint-Léonard	50,00 €
➤ Paralysés de France de Limoges	30,00 €
➤ GVA Saint-Léonard	40,00 €
➤ CCJA Saint-Léonard	30,00 €
➤ Amicale des pompiers St Léonard	100,00 €
➤ Club rencontres Moissannes	200,00 €
➤ Amicale Laïque Moissannes	700,00 €
➤ USEP Moissannes	510,00 €
➤ Association des jeunes pompiers	50,00 €
➤ Foyer rural	570,00 €
➤ Maison familiale d'éducation et d'orientation	50,00 €

Concernant la subvention de fonctionnement 2020 pour l'association M.C.S.L l'assemblée avec 6 Pour 4 Contre et 1 Abstention décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 400 € pour 2020.

Le montant total des subventions 2020 s'élève à 4 330 €. Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal M14 2020.

4- Demande de subvention

J.L BREGAINT, fait lecture du courrier du conseil départemental précisant la date butoir de dépôt des demandes de subventions pour la programmation 2020. La date est fixée au 15 juillet 2020.

Pour cela le maire propose 1 dossier :

- ✓ Remplacement des portes extérieures des Vestiaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve la demande de subvention.

5- Questions diverses

J. ESPINASSE, expose le problème d'évacuation des eaux pluviales au lieu-dit Lage Lauchoux. La commission travaux décide d'installer 2 caniveaux, 1 regard et faire évacuer les eaux pluviales dans un puits perdu dans le chemin communal. Pour la réalisation de ces travaux, trois consultations vont être faites. L'achèvement des travaux sera octobre 2020. Le conseil approuve à l'unanimité.

J-L. BREGAINT, explique que le mur à côté de l'église s'écroule. Pour des raisons de sécurité, il est proposé de finir de détruire le mur pour le remplacer par un grillage de même type que celui de l'école de Moissannes en changeant de couleur. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

G. DORLIAT, informe le Conseil municipal qu'un cerisier dans l'angle de la voie communale de Faye et le Mas Baronnaud risque de tomber sur le domaine public. Un agent technique et un membre de la commission travaux iront sur le terrain pour trouver la solution à envisager.

L'assemblée délibérante décide d'installer deux miroirs sur deux sorties à risque sur la route du Sapin vert.

S. NARD, indique qu'il a créé un groupe de travail pour entretenir les chemins communaux. Avis favorable du Conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 10.